

# REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Lundi 2 décembre 2019

\*\*\*\*\*

## COMPTE RENDU

Sous la présidence de Madame Joséfa RUIZ-RUBIO, Maire, le Conseil Municipal s'est réuni le lundi 2 décembre 2019 à 20 h 30.

Date de la convocation du conseil municipal : 25.11.2019

Présents : Mmes RUIZ-RUBIO, CERDAN, M. RIGAL, Mme VALERIO, MM. AZEMAR, GROUHAN, Mme TESSIER, M. QUIQUEREL

Excusés : M. RADET, Mme MARTY, M. BRUERE, Mme MARCHAND, M. MAIZIA, Mme LAFON.

M. Stéphane AZEMAR lit le compte rendu de la réunion du 15 novembre 2019 ; le registre est signé.

### **I - CADRE FINANCIER - RENOVATION ET AGRANDISSEMENT DU GYMNASSE « SALLE JEAN JARDEL » A VOCATION INTERCOMMUNALE**

Madame le Maire présente le projet « Rénovation et agrandissement du gymnase - salle Jean Jardel - à vocation intercommunale » dont le coût global s'élève à 1 150 000 € HT.

Madame le Maire propose de retenir de cadre financier suivant :

Région (30 %) :	345 000,00 €
DETR (plafonné) :	300 000,00 €
Département :	
- 25 % jusqu'à 500 000 € :	125 000,00 €
- 7,5 % sur la différence :	48 750,00 €
Communauté de Communes (plafonné) :	100 000,00 €
Auto-financement :	<u>231 250,00 €</u>
Total :	1 150 000,00 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité ce plan de financement et autorise Madame le Maire à effectuer les démarches nécessaires.

### **II - DESIGNATION DES DELEGUES AQUARESO**

Madame le Maire fait part à l'assemblée que, dans le cadre de la mise en œuvre de la Loi NOTRe, le Syndicat AQUARESO doit modifier ses statuts à compter du 1<sup>o</sup> janvier 2020.

Dans ce contexte, il est nécessaire d'annuler la désignation des délégués en date du 29 mars 2014 et de réélire un délégué titulaire et un délégué suppléant représentant la commune de Duravel au 1<sup>o</sup> janvier 2020.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, élit comme délégués :

*Titulaire* : Joséfa RUIZ-RUBIO.

*Suppléant* : Marc GROUHAN.

### III - DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 020 : Dépenses imp.invest.	8 600,00 €	
Total D 020 : Dép. imp.invest	8 600,00 €	
D 022 : Dépenses imp.fonct.	7 500,00 €	
Total D 022 : Dép.imp.fonct.	7 500,00 €	
D 023 : Virement sect. invest.		7 400,00 €
Total D023 : Virement sect invest		7 400,00 €
D 1641 : Emprunts en cours		10 000,00 €
Total D 16 : Remb.emprunts		10 000,00 €
D 2315-85 : Eglise		1 000,00 €
D 2315-113 : Ecoles		1 000,00 €
D 2315-99 : Aménag.mairie		4 000,00 €
Total D 23 : Immob. en cours		6 000,00 €
D 66112 : ICNE rattachés		100,00 €
Total D 66 : charges financières		100,00 €
R 021 : Virement sect.fonct.		7 400,00 €
Total R 021 : Virement sect.fonct.		7 400,00 €

### IV - TICKETS KADEOS

En date du 29 octobre 2008, le Conseil Municipal a délibéré pour adhérer au CNAS - Comité National d'Action Sociale, service d'aide à l'action sociale pour les collectivités territoriales. Lors de la séance du 2 décembre 2019, le Conseil Municipal a décidé de ne pas valider son adhésion au CNAS. Il a été convenu d'étudier d'autres possibilités pour le remplacement du système.

Après analyse, Madame le Maire propose d'offrir des chèques cadeaux à tous les salariés. Après en avoir délibéré, l'assemblée accepte cette proposition selon les modalités suivantes :

- les chèques cadeaux seront offerts à tous les agents dont le revenu fiscal n'excédera pas 42 000 €,
- le montant des chèques sera de 220 € pour le Noël de l'agent
- la participation personnelle de l'agent s'élèvera à 20 €.

Les chèques cadeaux seront de type Ticket Kadéos et seront commandés auprès de la société EDENRED FRANCE.

Cette délibération annule et remplace la délibération n° 2019-041.

### V - QUESTIONS DIVERSES

**1. CHOCOLATS DE NOEL :** Mme le Maire informe les membres du Conseil que la livraison des chocolats et des fleurs est prévue le 11 décembre ; la distribution pourra commencer.

**2. VOEUX :** la cérémonie des vœux à la population aura lieu le dimanche 26 janvier 2020 - 16 h, salle Jean Jardel.

\*\*\*\*\*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures.